

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article R2324-9,

CONSIDERANT la nécessité d'offrir au personnel de la crèche multi-accueil « l'Envol des Bambins » des conditions optimales d'exercice de leur profession, à savoir l'accueil d'enfants en bas âge, en étroite relation avec leurs familles,

CONSIDERANT la proposition de Madame Clotilde CHAZELLE, psychologue clinicienne, pour organiser des séances d'analyse de la pratique professionnelle,

Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,

DECIDE

Article 1 : De confier à Madame Clotilde CHAZELLE, en qualité de superviseure, dans le but d'effectuer des séances d'analyse de la pratique professionnelle, auprès des agents de la crèche municipale. Ces séances seront organisées suivant un calendrier établi avec la Directrice de la crèche pour l'année 2024.

Article 2 : La Ville accepte de prendre en charge le coût horaire de la séance fixé à **135,00 €** TTC, frais de déplacement inclus.

Article 3 : Une convention fixant les conditions détaillées d'intervention sera rédigée et signée par Monsieur le Maire et Madame Clotilde CHAZELLE.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame Clotilde CHAZELLE.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 octobre 2024

Le Maire
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241017-2024-066-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Publication : 21/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

